

# BULLETTIN MUNICIPAL

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## À DÉCOUVRIR

### **BON DÉBARRAS**

Ouverture de l'écocentre

### **STÉRILISATION INDISPENSABLE**

Surpopulation = Abandon

### **VOUS AVEZ UN PROJET?**

Permis : comment, pourquoi, où?

### **+SORTIES**

Vente de garage  
Camps de jour



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Photo : Pierre Langevin

1<sup>re</sup> rangée : Denis Laître, Louise Sauvé, Denis Lapointe, Normand Amesse, Jacques Smith

2<sup>e</sup> rangée : Jean-Luc Pomerleau, Jean-Marc Rochon, François Labossière, Patrick Rancourt

## Tous à l'écocentre, soyons écoresponsables!

Depuis plusieurs années déjà, nous avons une excellente habitude, soit celle de placer les matières recyclables dans un bac bleu afin de récupérer les matières pouvant être réutilisées à d'autres fins; voilà un geste écoresponsable susceptible de sauver notre planète! Bravo! Nous avons aussi pris l'habitude de récupérer les piles, les pneus, les matériaux secs, de donner aux suivants les items en bon état qui pourraient servir à nouveau. C'est merveilleux et merci de vous impliquer!

Toutefois, dans notre Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement (PADD-E), adopté par le conseil municipal, nous avons souhaité vous amener plus loin afin d'atteindre les objectifs ambitieux du gouvernement du Québec, énoncés dans sa politique de gestion des matières résiduelles, lesquels visent l'atteinte de 0 % de production et d'enfouissement de matières résiduelles domestiques d'ici 2020.

Dans cette perspective, ensemble, chaque année, chez nous à Salaberry-de-Valleyfield, nous comptons détourner de l'enfouissement plus de 3 000 tonnes métriques de matières résiduelles domestiques, soit 60 % des quelque 5 000 tonnes métriques que nous produisons, ce chiffre représentant le potentiel de matières résiduelles pouvant être récupérées/réutilisées/valorisées annuellement.

La mise en service de notre tout nouvel écocentre, le 22 avril prochain, Jour de la Terre, permettra à tous et toutes d'y déposer les matières récupérables dans les différents contenants qui seront ensuite expédiées vers des recycleurs spécialisés. Voilà donc des conditions gagnantes nouvelles pour atteindre nos objectifs de nous départir, de façon écoresponsable, de nos matières résiduelles et de réduire les coûts d'enfouissement des déchets! Voici un autre projet qui rendra notre ville plus verte et respectueuse de ses objectifs en développement durable.

En ce Jour de la Terre, soyons des citoyens écoresponsables! C'est un rendez-vous à notre nouvel écocentre!

Denis Lapointe  
Maire

### À LIRE DANS CETTE ÉDITION

<b>3</b>	<b>SERVICES ANIMALIERS</b>
3	STÉRILISATION INDISPENSABLE
<b>4</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
4	ÉCOCENTRE
<b>6</b>	<b>SORTIES &amp; BONS PLANS</b>
6	Concours Classival
6	Heure du conte
6	Virée Vélo
<b>7</b>	<b>URBANISME ET PERMIS</b>
7	VOUS AVEZ UN PROJET?
<b>7</b>	<b>BLOC-NOTES</b>
7	Fête des Patriotes
7	Réclamation

ne va jamais...  
r, de même qu'une marque...  
recupérer votre compagnon...  
au cas où il se perdait.



Madame Josée Bilodeau, directrice des Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield, et son équipe.

# STÉRILISATION INDISPENSABLE

**Avec plus de 1 000 animaux abandonnés au refuge en 2014, les Services Animaliers de Salaberry-de-Valleyfield sensibilisent les citoyens à leur responsabilité : la stérilisation.**

Entrevue avec Josée Bilodeau, directrice des Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield.

## Quels services essentiels les Services Animaliers de Salaberry-de-Valleyfield offrent-ils?

L'accueil des animaux perdus, abandonnés, blessés, errants, en détresse ou saisis ainsi que la chance d'une 2<sup>e</sup> vie en leur trouvant un nouveau foyer.

## Quel service le plus méconnu, selon vous, offrez-vous à la population?

Un service de conseil concernant par exemple le dégriffage des chats, les traitements à faire après avoir adopté un chien ou un chat, la stérilisation ou encore l'explication concernant les règlements municipaux. Notre site Internet donne d'ailleurs beaucoup d'informations, mais les citoyens ne doivent jamais hésiter à nous contacter pour en savoir plus. Quoi qu'il en soit, nos services ont tous comme objectif premier le bien-être des animaux et, par le fait même, les meilleures relations possibles entre les humains et les animaux.

## Comment préparez-vous l'animal à l'adoption?

Les citoyens ont la garantie que les animaux mis en adoption ont été vus par un vétérinaire, traités contre les parasites, vaccinés, vermifugés et enregistrés, via l'implantation d'une micropuce,

## Pourquoi faire la promotion de la stérilisation?

En cinq ans, un couple de chats peut produire jusqu'à 12 680 individus! La stérilisation est la solution incontournable pour lutter contre la reproduction excessive et rapide des animaux et enrayer la surpopulation animale qui est un sérieux problème en Amérique du Nord.

## La surpopulation a quelles conséquences?

La surpopulation multiplie le nombre d'abandons et, par conséquent, le taux d'occupation des refuges qui est considérable. C'est facile à comprendre. Votre chat, qui n'est pas stérilisé, sort de chez vous et rencontre un autre chat lui-même non stérilisé. De cette rencontre

naîtra une portée de 5 beaux chatons. Si les chatons se retrouvent dans la nature, nous aurons un foyer de plus de reproduction, car les animaux pourront se reproduire entre eux. Cette surpopulation crée un cercle vicieux difficile à briser sans avoir recours à cette intervention chirurgicale très simple (ovariohystérectomie pour les femelles, castration pour les mâles).

## La stérilisation influence-t-elle le comportement?

Oui, elle a l'avantage de prévenir de graves problèmes de santé et aussi de comportement puisque l'animal sera plus calme, plus affectueux et moins tenté de se sauver.

- Chez les mâles, l'opération diminue l'agressivité, les risques de bagarres territoriales, mais aussi les risques de développer un cancer au niveau des organes reproducteurs. Ajoutons qu'un mâle stérilisé ne cherche plus à « marquer » son territoire. C'est un argument séduisant pour les propriétaires potentiels.
- Chez les femelles, la stérilisation élimine les périodes de chaleur, et donc les indésirables visites des mâles. Une chatte ou une chienne opérée a 95 % des chances de ne pas développer d'infection, de grossesse nerveuse ou de cancer de l'utérus et des mamelles au cours de sa vie.

Contrairement aux croyances, la stérilisation ne rendra pas un animal malheureux et ne fera pas prendre du poids à votre animal.



**Informez-vous sur la stérilisation auprès de votre vétérinaire.**

Information  
SASDV : 450 377-2428  
2555, boulevard Mgr-Langlois  
www.sasdv.ca



Écocentre  
Salaberry-de-Valleyfield



# ÉCOCENTRE : BON DÉBARRAS

**Si simple de vous débarrasser de vos matières résiduelles...** Et de réduire les coûts d'enfouissement des déchets!

## POURQUOI UTILISER LES SERVICES DE L'ÉCOCENTRE?

Avant de disposer de vos matières aux ordures, pensez aux 3RV pour avoir un environnement encore plus sain et atteindre les objectifs gouvernementaux :

- Réduction à la source
- Réutilisation/Réemploi
- Recyclage
- Valorisation

ENSEMBLE, chaque année, chez nous à Salaberry-de-Valleyfield, nous comptons détourner de l'enfouissement 3 138 tonnes métriques de matières résiduelles, soit 60 % des 5 230 tonnes métriques, représentant le potentiel de matières résiduelles pouvant être récupérées/réutilisées/valorisées.

3 138 tonnes métriques de matières résiduelles représentent 298 013 \$ en coût d'enfouissement.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Il y a des matières ACCEPTÉES et d'autres REFUSÉES.
- Il existe des ALTERNATIVES pour les matières REFUSÉES. Consultez le site Internet.
- À l'accueil, une pièce d'identité établissant votre domicile sera exigée.
- Le service est gratuit pour l'essentiel, mais une tarification s'applique pour le dépôt de certains résidus.
- Un maximum de 3 m<sup>3</sup> par visite et un maximum cumulatif de 12 m<sup>3</sup> par an. Sinon le tarif en vigueur s'applique.
- Seul le paiement en argent comptant ou par carte de débit est accepté.

Pour plus de détails, consultez le feuillet encarté.

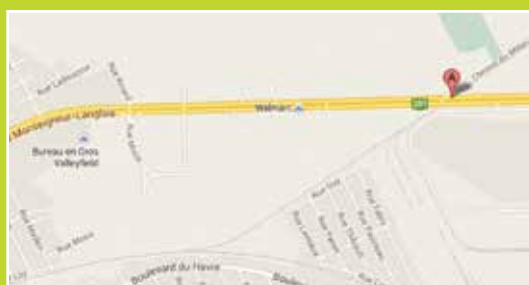
## CONTACTER L'ÉCOCENTRE

Tél. : 450 370-4820

Courriel : [ecocentre@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:ecocentre@ville.valleyfield.qc.ca)

## TROUVER L'ÉCOCENTRE !

2575, boulevard Mgr-Langlois  
Salaberry-de-Valleyfield



## HEURES D'OUVERTURE

**Horaire régulier** – du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril

Ouvert : de 9 h à 16, du mercredi au samedi

Fermé : dimanche, lundi et mardi

**Horaire d'été** – du 1<sup>er</sup> mai au 31 août

Ouvert : de 9 h à 17 h, du mercredi au dimanche

Fermé : lundi et mardi

**Arrivez 15 minutes avant la fermeture.**

## FERMETURE / Congés et fériés :

- Vendredi saint et Pâques
- Fête nationale du Québec (24 juin)
- Fête du Canada (1<sup>er</sup> juillet)
- Fête du Travail (1<sup>er</sup> lundi de septembre)
- Le jour de l'Action de grâce
- Période des fêtes, selon la Ville



## TOUT SAVOIR SUR L'ÉCOCENTRE

[ville.valleyfield.qc.ca/ecocentre](http://ville.valleyfield.qc.ca/ecocentre)

### POUR QUI?

Pour les citoyens : l'écocentre est accessible gratuitement aux citoyens de Salaberry-de-Valleyfield ou d'une municipalité ayant conclu une entente avec la Ville, soit Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Louis-de-Gonzague, et qui n'exercent pas un métier d'entrepreneur, tant à titre personnel que pour une personne morale.

Pour les industries, commerces et institutions, les exploitations agricoles enregistrées (ICI) : toute personne physique qui exerce un métier d'entrepreneur, tant à titre personnel que pour une personne morale ou d'exploitant agricole, et toute personne morale peuvent accéder au site selon les tarifs en vigueur pour la catégorie des ICI.

Pour tous les autres utilisateurs : les tarifs en vigueur pour la catégorie des ICI s'appliquent.

Pour toute information relative aux tarifs en vigueur, veuillez consulter le site Internet de la Ville ou composez le 450 370-4820.

**À noter qu'un maximum de 12 m<sup>3</sup>/visite est autorisé.**



# Consignes à respecter

**POUR QUE TOUT SE DÉROULE BIEN ET EN SÉCURITÉ!**

## Consignes à respecter par les utilisateurs

**TRIER VOS MATIÈRES AVANT DE LES APPORTER À L'ÉCOCENTRE.** Vous devez les déposer à différents endroits ou dans différents conteneurs sur le site. Les matières mises au mauvais endroit limitent leur valorisation et coûtent plus cher.

**Inscription obligatoire** à l'accueil avec carte du citoyen ou preuve de résidence.

**Interdiction de fumer** sur le site, à l'exception de la zone prévue à cet effet.

**Éteindre le moteur** de votre véhicule avant de décharger les matières ou lors de l'attente à l'accueil. Vous limiterez ainsi le bruit, les mauvaises odeurs et les émissions de gaz à effet de serre.

**Camions et remorques à benne basculante refusés.** Ces types de véhicules ne sont pas permis sur les lieux pour des questions de sécurité, mais également pour éviter la contamination des matières. Un tri à la source doit être fait afin de s'assurer que les matières soient déposées dans les bons conteneurs.

**Les enfants de moins de 12 ans doivent demeurer dans le véhicule.** Au-delà, ils doivent être supervisés

en tout temps par un adulte accompagnateur, car la circulation et la configuration du site présentent des risques d'accidents et de chutes.

**Déposer les matières aux endroits indiqués** par les employés et toujours faire preuve de prudence.

**Interdiction de descendre dans les conteneurs :** toutes les matières résiduelles déposées sur le site de l'écocentre deviennent la propriété de la Ville et ne peuvent être récupérées par les citoyens. Des caméras sont installées à l'extérieur du bâtiment :

- Ne pas fouiller dans les conteneurs.
- Interdiction de placer des matières à l'extérieur des endroits prévus à cette fin.

**Le service de conteneurs à matériaux secs est destiné à desservir principalement la clientèle résidentielle** qui effectue des travaux de construction, rénovation et démolition.

**Interdiction de transvider des liquides** sur le site.

**Matières dangereuses industrielles refusées.**

**Animaux interdits en tout temps sur le site.**

**Aucun dépôt accepté en dehors des heures d'ouverture.**

**Respecter toujours les consignes du préposé.**

**Respecter la signalisation sur le site.**



# SORTIES & BONS PLANS

## CONCERTS

**17 au 26 avril | Concours Classival**

Édifice Jean-H.-Besner, parc Delpha-Sauvé  
classival.org

### Les concerts intimes

**16 avril | Les Amis de la chanson**

**21 mai | Cookies and Cream**

19 h | Église Saint-Augustin | Gratuit

## EXPOSITIONS

**18 et 19 avril | Cercle des Fermières Saint-Timothée**

10 h à 16 h | Centre sportif et culturel  
4949, boulevard Hébert

**1<sup>er</sup> et 2 mai | Cercle des Fermières Notre-Dame de Bellerive** | 10 h à 16 h | Édifice Raphaël-Barrette

**8 au 10 mai | Exposition « Fraîcheur printanière » de l'Association Valédar**

12 h à 20 h (jusqu'à 17 h, le 10 mai) | Vernissage le 9 mai de 19 h à 21 h | Édifice Jean-H.-Besner  
parc Delpha-Sauvé | valedar.com

## MUSO

### Expositions

**En cours | MoCo, l'étoffe d'une ville**

16 avril au 22 novembre | Fantastiques monstres marins  
450 370-4855 | lemuso.com

## CONFÉRENCES

**16 avril | Le bonheur en vadrouille**

Avec Patrick Leblanc et Cathy Lavigne  
19 h | Bibliothèque Armand-Frappier  
Gratuit | Réservation : 450 370-4860

**20 avril | L'alimentation en Nouvelle-France**

Conférencière : Marie Royal  
19 h 30 | Édifice Raphaël-Barrette  
Gratuit | 450 370-4860 | shgs.suroit.com

## ACTIVITÉS FAMILIALES

**Heure du conte** | Pour les enfants de 3 à 7 ans

**18 avril et 16 mai | 10 h 30**

Bibliothèque Armand-Frappier  
Gratuit | Réservation : 450 370-4860

**17 mai | Un soulier dans mon jardin**

13 h à 15 h | MUSO | 450 370-4855 | lemuso.com

## LOISIRS & SPORTS

**18 avril | Les samedis dansants**

19 h 30 à 22 h 30 | Église Saint-Augustin  
Info : Danielle Julien, 450 371-8635

**16 et 17 mai | Championnat provincial de sacs de sable**

Centre sportif et culturel



**23 mai | Virée Vélo | 20 h**

Sortie nocturne familiale à vélo sur près de 24 km dans les rues de la ville.

Participants, décorez votre vélo et citoyens résidant le long du trajet, allumez vos lumières.

25 \$ par adulte et gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.  
Inscrivez-vous [fondationhds.ca](http://fondationhds.ca) | 450 377-3667

### Baignade libre

**Cité des Arts et des Sports**

450 373-6573

Horaire : [ville.valleyfield.qc.ca/  
Citoyens/Activités nautiques et  
aquatiques/Baignade](http://ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/activites_nautiques_et_aquatiques/Baignade)



## ET AUSSI

**20 au 25 avril | Fêtes internationales du théâtre**

Salle Albert-Dumouchel | [fit.colval.qc.ca](http://fit.colval.qc.ca)  
Billets : [valspec.com](http://valspec.com)

**16, 17 et 18 mai | Vente de garage extérieure**

### Jardins communautaires - Inscriptions

Jardin Mathias | intersection Mathias et du Zouave  
Jardin Tournesol | rue Desrochers

Gratuit | 450 370-4390 (preuve de résidence exigée)

## Camps de jour

**Camps sportif, multidisciplinaire et sciences naturelles à la Cité des Arts et des Sports**

[campsdejourcas.com](http://campsdejourcas.com) | 450 373-6573  
Camp Bosco | 450 371-6825 | [campbosco.org](http://campbosco.org)  
CampiAgile | 450 370-4494 | [campiagile.ca](http://campiagile.ca)  
Maison des jeunes | 450 373-6788 | [mdjvalleyfield.com](http://mdjvalleyfield.com)  
MUSO | 450 370-4855 | [lemuso.com](http://lemuso.com)

# VOUS AVEZ UN PROJET?

Pour construire une maison, rénover, installer une piscine, une clôture, effectuer des travaux intérieurs ou extérieurs, vous devrez au préalable obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Votre projet pourrait aussi être assujéti à des conditions supplémentaires relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**Pourquoi un permis?** – Pour que vous vous donniez la garantie...

- Que les travaux entrepris soient sécuritaires pour les occupants et conformes aux règlements municipaux et provinciaux.
- D'éviter des erreurs susceptibles de compromettre la sécurité ou la légalité d'un projet et entraîner des problèmes lors de la vente de la propriété: des délais, des coûts et des désagréments qu'on peut facilement éviter.
- D'assurer l'harmonie entre les constructions et protéger la valeur des propriétés.
- D'établir des droits acquis si le règlement changeait en établissant à quelle date et en vertu de quel règlement ont eu lieu les travaux.

**Assujéti à un PIIA?** – Le règlement sur les PIIA vise à protéger le cachet de certaines zones et propriétés ayant une valeur patrimoniale et assurer un contrôle qualitatif des projets dans ces zones. Le PIIA offre une approche plus souple d'évaluation des projets à partir de critères plutôt que de normes, favorisant la recherche de solutions. Un projet assujéti au PIIA est

évalué par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et approuvé par le conseil municipal avant l'obtention du permis et la réalisation des travaux.

**Simplification et démarche accélérée...** La Ville a intégré des normes à son règlement de zonage pour les projets dans le village de Saint-Timothée, dans les nouveaux quartiers résidentiels ainsi que pour le secteur de la Montreal Cotton. Tout projet conforme à ces normes n'a pas à être soumis au PIIA.

**Utilisez nos ressources! Communiquez avec le Service de l'urbanisme et des permis le plus tôt possible dans la planification de votre projet** au 450 370-4310 ou en vous présentant au 275, rue Hébert.



## BLOC-NOTES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

TVCOGECO Câble 13 – 19 H  
21 avril, 13 mai et 17 juin (télédiffusées)  
Sur le site Internet en tout temps.

### DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ SUITE AU DÉNEIGEMENT - QUI CONSULTER?

**Endommagement mineur (gazon, bordure d'asphalte)** : faites votre requête au 450 370-4820 ou via les Services en ligne du site Internet de la Ville.

**Endommagement important (arbustes, clôture, galerie, etc.)** : transmettez un avis écrit au Service du greffe via les Services en ligne du site Internet de la Ville ou par la poste à : Hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8. Nous vous confirmerons qui, de la Ville ou de l'entrepreneur, est responsable du déneigement dans votre quartier.

Information : Service des requêtes | 450 370-4820  
gestionduterritoire@ville.valleyfield.qc.ca

### RAPPEL – 2<sup>e</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Payable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin

### FÊTE DES PATRIOTES – 18 MAI SERVICES MUNICIPAUX

Tous les bureaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield seront fermés le lundi 18 mai à l'exception des services d'urgence du Service de sécurité incendie (9-1-1) et du Service de l'environnement et des travaux publics (9-1-1). Le contremaître de garde sera contacté.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE (RECYCLAGE)

Aucun changement pour ce congé.

### ABRIS D'AUTOS & D'ACCÈS PIÉTONNIERS

Les abris d'hiver pour véhicules et pour les accès piétonniers doivent être démontés (toile et structure) à compter du 1<sup>er</sup> mai.

# JE M'INFORME!

## VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD



### VISITEZ LE SITE INTERNET

[ville.valleyfield.qc.ca](http://ville.valleyfield.qc.ca)



### ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK

[facebook.com/valleyfield](https://facebook.com/valleyfield)



### ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

[ville.valleyfield.qc.ca/infolettre](http://ville.valleyfield.qc.ca/infolettre)



### SUIVEZ LA VILLE SUR TWITTER

[twitter.com/valleyfield\\_ca](https://twitter.com/valleyfield_ca)

Accueil .....	450 370-4300	Perception des taxes .....	450 370-4330
Appels d'offres et approvisionnements .....	450 370-4824	Relations avec le milieu .....	450 370-4800
Bibliothèque Armand-Frappier .....	450 370-4860	Ressources humaines .....	450 370-4805
- Succursale Saint-Timothée .....	450 371-6854	Sécurité incendie .....	450 370-4750
Cabinet du maire .....	450 370-4819	Service récréatif et communautaire .....	450 370-4390
Communications .....	450 370-4875	Système Automatisé de Messages .....	450 370-4533
Contentieux .....	450 370-4304	(inscription SAM)	
Cour municipale .....	450 370-4810	Traitement de l'eau [poste 4838] .....	450 370-4770
Développement .....	450 370-4800	Travaux publics .....	450 370-4820
Direction générale .....	450 370-4800	(animaux nuisibles, errants ou morts, bris, collecte des ordures, déneigement, environnement, recyclage)	
Écocentre .....	450 370-4820	Urbanisme et permis .....	450 370-4310
Environnement .....	450 370-4820	(construction, rénovation, piscine et abris d'auto)	
Évaluation (taxation) et facturation .....	450 370-4333	Sûreté du Québec [police] .....	310-4141
Greffe .....	450 370-4304	Urgence et ambulance .....	9-1-1
Ingénierie .....	450 370-4844		
Licences pour chiens et chats .....	450 377-2428		
Paiement des fournisseurs .....	450 370-4323		

### CRÉDITS

**Coordination :** Danielle Prieur

**Rédaction :** Ginette Hébert / Michel Joly / Magali Joubé / Sylvie Péladeau / Danielle Prieur

**Photos :** Ville de Salaberry-de-Valleyfield, sauf indication contraire

**Tirage :** 21 000 copies



Imprimé avec de  
l'encre végétale  
sur du papier recyclé



Publié par le Service des  
relations avec le milieu

## TIRAGE

**Madame Véronique Sauvé**, résidente du quartier Saint-Timothée, est la gagnante d'une couverture en molleton. Sur la photo : Mme Sauvé est représentée par Mme Pierrette Prigent.



### COUPON DE PARTICIPATION

Participez! La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse d'offrir à ses citoyens la chance de gagner un article promotionnel. Pour être admissible au concours, vous devez répondre à cette question [la réponse se trouve dans le présent bulletin] :

**Combien de tonnes métriques de matières résiduelles l'Écocentre va-t-il permettre de détourner de l'enfouissement en 2015?**

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Déposez votre coupon de participation à un des endroits suivants : Hôtel de ville - 61, rue Sainte-Cécile ou Bibliothèque (succursale Saint-Timothée) - 4949, boul. Hébert. Date limite de participation le 30 avril 2015.

UN SEUL COUPON PAR PERSONNE